

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 17, 18 et 19 mai 2016

2016 V. 113 Vœu relatif au soutien du Lavoir Moderne Parisien.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Considérant le vœu adopté à l'unanimité du Conseil de Paris le 17 juin 2014, demandant que « la Ville de Paris soutienne et accompagne le projet de réouverture du Lavoir Moderne Parisien par une structure garantissant la poursuite de l'excellence artistique de la création, l'implantation locale historique avec les acteurs du quartier de la Goutte d'Or et l'expertise internationale de la programmation au Lavoir Moderne Parisien, de manière à poursuivre la vocation culturelle et citoyenne de ce symbole historique parisien d'intérêt public et de renommée internationale » ;

Considérant la pétition de soutien au sauvetage du Lavoir Moderne Parisien qui avait réuni plus de 40 000 signatures ;

Considérant la mobilisation de nombreuses personnalités du spectacle qui ne veulent pas voir disparaître ce lieu emblématique du quartier de la Goutte d'Or déjà décrit par Emile Zola, dans ses carnets d'enquête en 1876, comme le symbole d'une culture populaire menacée par la modernisation ;

Considérant le soutien réaffirmé du Ministère de la Culture et de la Communication pour protéger le Lavoir Moderne Parisien au titre de l'ordonnance n° 45-2339 du 13 octobre 1945, modifiée par la loi n° 99-198 du 18 mars 1999 et lui permettre de poursuivre son exploitation dans une nouvelle configuration ;

Considérant le jugement définitif du Tribunal de Grande Instance de Paris du 3 juillet 2014 qui a concédé les actifs de Procréart, l'ancienne association exploitante du lieu, à la compagnie Graines de soleil, acteur culturel bien connu de la Goutte d'Or, et considérant que le propriétaire aurait encaissé les loyers sans accorder de quittance ;

Considérant le nouveau projet artistique, culturel et citoyen, porté par cette compagnie tournée résolument vers le « vivre ensemble » laïc et républicain dans le quartier de la Goutte d'Or, ouvert sur le monde avec de nombreuses structures culturelles étrangères, ainsi que la création de résidences d'artistes participatives et mutualisées ;

Considérant que dans un courrier du 29 octobre 2015 adressé au directeur de Graines de soleil, le Maire du 18e arrondissement affirmait notamment que le projet de la compagnie « s'inscrit pleinement dans les objectifs que nous poursuivons en matière de politique culturelle » ;

Considérant la volonté de nombreuses personnalités du spectacle de s'impliquer dans le Conseil d'administration de la SCIC du LMP en cours de constitution ;

Considérant le dépôt d'une demande de permis de construire visant à détruire la salle actuelle pour en reconstruire une nouvelle sans volonté de préserver la salle historique et la galerie du 1er étage ;

Considérant la nécessité qu'un établissement recevant du public (ERP) réponde aux critères de sécurité notamment en termes de lutte contre les incendies et d'évacuation du public ;

Considérant que Graines de soleil a obtenu un devis d'une société experte de remise aux normes de sécurité, et a structuré son budget dont le coût sera assumé avec la participation de la Ville ;

Aussi, sur proposition de Pascal Julien, Danièle Premel, Sandrine Mées, Raphaëlle Primet et des élu-e-s du Groupe Ecologiste de Paris, et du Groupe communiste-Front de Gauche,

Emet le vœu :

- que la Mairie de Paris fasse réaliser par la Direction de l'Urbanisme une analyse précise du volet patrimonial du Lavoir Moderne Parisien.
- que le rendez-vous avec le propriétaire du LMP soit organisé dans les plus brefs délais, afin de connaître précisément ses intentions.
- qu'une réunion se tienne dans les plus brefs délais avec la direction de la compagnie Graine de Soleil afin d'étudier la viabilité de leur projet culturel, artistique et citoyen.